

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 05 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le cinq mai à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 26 avril 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 36

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Stéphanie FRESNAIS, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Didier PAPELOUX, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS, Michel THOMASSON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, David MULLER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Delphine PANDO, pouvoir à Sylvie DE GAETANO, Didier QUENOUILLE, pouvoir à Michel MARESCOT, David REVERT, pouvoir à Patrice BRIERE, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D055_050523

PREVENTION DES DECHETS - FOURNITURE DE COMPOSTEURS
Attribution d'un marché selon la procédure adaptée
Autorisation

La loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose aux collectivités de mettre en place un tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} janvier 2024. Une des solutions pour proposer ce tri à la source est de fournir et mettre en place des composteurs individuels et collectifs sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Ainsi, le Conseil Communautaire, réuni le 18 novembre 2022, a autorisé le lancement d'un marché accord-cadre de fournitures courantes et de services à procédure adaptée pour commander ces composteurs. Cet accord-cadre durera 2 ans, et sera renouvelable 1 fois un an.

Ce marché se décompose en 3 lots :

- Lot n°1 : fourniture et livraison de composteurs individuels
- Lot n°2 : fourniture et livraison de composteurs collectifs
- Lot n°3 : fourniture et livraison de lombricomposteurs

Après avis de ses membres en date du 28 mars 2023, la commission d'attribution des marchés a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée :

- Pour le lot n°1, par l'entreprise QUADRIA située 68 rue Blaise Pascal à Saint-Jean-D'Illac (33 127) pour un montant estimatif annuel de 12 862,50 € HT.
- Pour le lot n°2, par l'entreprise SULO France située 3 rue Garibaldi à Saint-Priest (92 300) pour un montant estimatif annuel de 10 710,00 € HT.
- Pour le lot n°3, par l'entreprise VERS LA TERRE située ZA les Aires, rue Pierre David à Pézenas (34 120) pour un montant estimatif annuel de 672,00 € HT.

Après avis favorable de la Commission « Environnement - Qualité de la vie » du 7 avril 2023 et du Bureau des Maires réuni le 14 avril dernier, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'accord-cadre selon la procédure adaptée avec lesdites entreprises,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré*

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'accord-cadre selon la procédure adaptée avec lesdites entreprises,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville